

SEANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2007

Président : M. Alberto PEREZ IRIARTE
Vice-présidente : Mme Andrée JELK-PEILA
Secrétaire : M. André RICHERT
Membres : M. Thierry AESCHBACHER, Mmes Mariefrance DANCET,
Louise REY

Sont présents :

M. Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Gilles AUGSBURGER, Alain BOSSHARD, Mmes Monique BUUNK-DROZ, Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, M. Bernard DESPLANDS, Mme Marceline DILONARDO, M. Alain ERETZIAN, Mme Carole ESTOPPEY, M. Yves FAVRE, Mmes Corinne GACHET CREFFIELD, Héléne GIACOBINO, MM. Marc GUILLERMIN, Pierre JAQUET, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. John LINGG, Christian MARCHIANDO, Charles PAGE, Frédéric PROGIN, Mmes Orane REULAND, Piera ROUGE-LUETTO, MM. Michel SIMKHOVITCH, Karel STUDER, Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY, Dominique ZEHFUS

Excusé : M. Pierre BUTSCHI

Assistent à la séance : M. François BAERTSCHI, Maire
M. Pascal CHOBAZ, M. François LANCE,
Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2007
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Présentation des comptes 2006
- 7) **Commission des travaux et constructions –
Séances des 4 mai, 8 juin 2006 et 1^{er} mars 2007 –
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER
Commission des finances et logement – Séance du 5 mars 2007 –
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT**
Station de pompage des eaux polluées de l'avenue Eugène-Lance
Crédit d'investissement (Fr. 303'000.--) **p. 1248 Arrêté**
- 8) **Commission des travaux et constructions – Séance du 1^{er} mars 2007 –
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER
Commission des finances et logement – Séance du 5 mars 2007 –
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT**
 - a) Immeuble 70, route du Pont-Butin – Ailes « Nord-Est et Nord-Ouest »
Changement des façades aux 1^{er} et 2^{ème} étages
Crédit de construction (Fr. 2'590'000.--) **p. 1251 Arrêté**
 - b) Divers

Séance ordinaire du 22 mars 2007

- 9) **Commission des finances et logement – Séance du 5 mars 2007 –
Rapporteuse : Mme Monique BUUNK-DROZ**
Euro 2008 – Proposition de participation de la Ville de Lancy
à un événement **p. 1257 Vote de principe**
- 10) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication –
Séance du 26 février 2007 –
Rapporteuse : Mme Hélène GIACOBINO**
- a) Agenda 21 – Nouvelles des Ateliers du futur **p. 1260 Information**
- b) Télévision locale à Lancy à travers le télé-réseau –
suite à donner **p. 1261 Vote de principe**
- c) Désignation des jurés des Tribunaux 2008 **p. 1262 Vote**
- d) Divers
- 11) **Commission de l'environnement – Séance du 8 février 2007 –
Rapporteuse : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**
- a) Mesures d'économies d'énergie dans les immeubles communaux et
évolution des indices énergétiques **p. 1263 Information**
- b) Parcs et chiens **p. 1264 Information**
- c) Divers
- 12) **Commission des affaires sociales – Séance du 28 février 2007 –
Rapporteuse : Mme Piera ROUGE-LUETTO**
- a) Maisons de vacances Les Fleurettes et Les Laurelles
- nouvelle gestion des maisons de vacances **p. 1264 Information**
- b) Bilan de la Fédération genevoise de coopération sur la commune
de Lancy **p. 1266 Information**
- c) Divers
- 13) Motion en vue du rétablissement du tournant à gauche entre la route du
Grand-Lancy et l'avenue des Communes-Réunies **suspendue Motion**
- 14) Propositions individuelles et questions **p. 1267**
- 15) Questions du public **Annexe**

M. PEREZ IRIARTE : Avant de commencer nos travaux de cette séance du mois de mars, mois de changements qui vont s'annoncer pour cet hémicycle dimanche prochain, j'aimerais avoir une pensée pour les candidates.

En effet, dans ce temps de changements climatiques, je pense à l'image... de l'effet papillon... vous connaissez tous, l'effet papillon, ... l'image... de l'effet papillon, papillon qui prend son vol en Inde et quelques temps plus tard, il y a une tempête aux Caraïbes. Et bien.....

Je pense au 3 mars 1957... à Mme Katharine Zennhausern, dans un village valaisan, nommé Unterbach qui a été la première femme en Suisse à glisser un bulletin dans une urne. Effet papillon oblige..... 50 ans plus tard, une délégation des femmes du Conseil municipal de Lancy de divers partis politiques et couleurs politiques représentées à Lancy se sont rendues ensemble voir le spectacle " comme une tempête aux Caraïbes " ... le 8 mars au Théâtre de la Comédie afin de soutenir notre lancéenne Présidente de la Confédération Helvétique et fêter ainsi la Journée internationale des femmes du 8 mars.

Au nom du Conseil municipal, nous vous félicitons, Mesdames, par votre geste de civilité, citoyenneté, d'unité et d'amitié lancéenne. Et nous vous remercions d'avoir si

Séance ordinaire du 22 mars 2007

bien représenté la démocratie à Lancy, lors de cette manifestation. Merci et chapeau.

Je dois excuser l'arrivée tardive de Mme Jelk-Peila.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. BAERTSCHI : J'ai une information que vous n'aviez pas lors du dernier Bureau concernant le point 13). La motion en vue du rétablissement du tourner à gauche entre la route du Grand-Lancy et l'avenue des Communes-Réunies. Cette information je l'ai eue ce matin de la part de l'Office cantonal de la mobilité qui désire rencontrer la Commission de l'aménagement du territoire pour expliquer où en est la situation, après bientôt une année, d'interdiction de tourner à gauche. Il est prévu que le 4 avril de mettre à l'ordre du jour la rencontre avec l'Office cantonal de la mobilité pour faire le point du tourner à gauche ou du non tourner à gauche.

Je vous propose, si les motionnaires le veulent bien, bien entendu, de ne pas parler de ceci puisque cela va être traité dans 10 jours.

M. AESCHBACHER : D'entente avec mon collègue, Gilles Augsburger qui a co-signé cette motion, nous attendrons donc la discussion à la Commission de l'aménagement du territoire, et nous écouterons avec attention l'Office cantonal de la mobilité qui viendra nous motiver certainement le maintien du tourner à gauche.

M. BAERTSCHI : Je vous remercie de votre disponibilité.

M. AESCHBACHER : Donc nous suspendons notre motion.

L'ordre du jour est accepté.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2007

Le procès-verbal est approuvé avec mes remerciements à Mme Augsburger.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. PEREZ IRIARTE : J'ai un commentaire à faire concernant la dernière séance du Conseil municipal du mois de février.

Lors du dernier Conseil municipal, certains Conseillers municipaux, plus particulièrement deux Conseillers municipaux, ont eu des interventions, bruyantes et dans les limites de la politesse, qui ont choqué la plupart des Conseillers municipaux de

Séance ordinaire du 22 mars 2007

cet hémicycle. Personnellement j'ai un seuil de tolérance, qui est le mien, et j'ai mis ces attitudes dans le compte du climat pré-électoral.

Mais, un grand nombre de Conseillers municipaux m'ont parlé, écrit, et téléphoné à ce sujet, alors j'aimerais demander à tous le plus grand respect pour l'image et l'attitude qui doit être celle d'un élu et Conseiller municipal, et je rappelle que nous nous ne sommes pas dans une cour d'école.

Lors du Bureau du Conseil municipal, j'ai transmis aux représentants de tous les partis présents au Bureau, cette information et nous avons eu une réflexion ensemble à ce sujet.

J'espère sincèrement que le message a bien passé.

Bref, conforme à la tradition démocratique et règles accoutumées, ainsi que de politesse, un élu, une élue, de Lancy se doit de garder dans tous les débats et interventions un comportement exemplaire. Quoiqu'il arrive.

Je tiens à saluer et féliciter les 98 % du Conseil municipal qui ce jour-là du mois de février, ont gardé un calme et un comportement exemplaires pleins de dignité et responsabilité. Merci.

Nous avons reçu une lettre de l'Association « Les Passereaux », dont voici lecture :
« Mesdames, Messieurs,

L'Association des habitants « Les Passereaux » prend note avec satisfaction du clair refus du plan directeur de quartier des Semailles (PDQ) soumis au vote du Conseil municipal du 25 janvier dernier.

Dans ce projet, il était prévu la construction de 3 tours, à l'origine de la pétition du groupement « Vivre à Lancy » qui a été largement soutenue par la population et qui a manifestement influencé le Conseil municipal. Notre association avait soutenu cette pétition.

De plus, nous saluons la décision du Conseil municipal de vouloir garder l'idée d'un plan directeur de quartier Semailles pour éviter un développement anarchique de cette zone. Nous souhaitons cette fois-ci que son élaboration se déroule en collaboration réelle avec la population.

Enfin, nous souhaitons également que toute nouvelle demande de plan localisé de quartier (PLQ) dans ce périmètre soit mise en attente du futur plan directeur de quartier (PDQ) souhaité par le Conseil municipal.

Nous vous prions de recevoir, etc. ».

M. PEREZ IRIARTE : Vous avez pu constater qu'à la demande de certains Conseillers municipaux, nous avons mis la présentation des comptes tout au début, pour profiter de la fraîcheur de la soirée, afin de ne pas attaquer cette partie-là tard dans la nuit.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. BAERTSCHI : Mercredi prochain a lieu l'accueil des nouveaux naturalisés, des personnes qui ont atteint leur majorité, qui sont dans leur 18^{ème} année. Certains

Séance ordinaire du 22 mars 2007

Conseillers municipaux se sont inscrits pour y être, je les en remercie. Je rappelle l'intention qui avait toujours prévalu dans votre plénum, qui est de dire : les Conseillers municipaux sont là pour accueillir les personnes qui viennent là, donc j'insiste sur ce côté accueil, et comme l'accueil ne se fait pas spontanément, une petite épinglette, que vous avez peut-être encore de l'année dernière, mais que vous n'avez peut-être plus, pourrait être signe d'un accueil si vous portez votre nom. Le fait d'avoir une épinglette peut être le garant d'un accueil. Pour ceux qui auraient perdu leur épinglette peuvent le dire à Mme Augsburg, afin qu'ils en aient une à l'entrée de la séance.

Il a été remis aux chefs des partis un document qui est une analyse du processus de l'Agenda 21 sur Lancy qui a été fait pendant ces dernières années. Cette analyse a été réalisée par un étudiant, M. Bonfanti, qui est d'accord que nous le publions. C'est un document à lire tranquillement, qui montre un peu comment l'Agenda 21 a été mis en place à Lancy, avec des plus et des moins. De manière générale, je crois que nous avons fait un bon travail.

M. LANCE : Quelques informations au niveau de la culture, vous rappeler le prochain vernissage à la Villa Bernasconi qui aura lieu le 30 mars 2007 à 18.30 heures. Vous pourrez découvrir une exposition de travaux d'étudiants de la Haute Ecole d'Art Appliqué intitulée « L'image dessinée, design 2D, illustrations et BD ».

Ensuite, le 1^{er} avril 2007, à l'Eglise Notre-Dame-des-Grâces, un concert de l'orchestre Lancy-Genève, avec la participation du chœur d'enfants de Plan-les-Ouates.

Le lundi 16 avril 2007 à 19.00 heures, à la salle communale du Grand-Lancy, une rencontre est organisée en présence de Zep et John Howe, dessinateur du Seigneur des Anneaux.

Enfin, les 20, 21 et 22 avril 2007, à la ferme Marignac, la traditionnelle exposition des artistes amateurs de Lancy.

Une dernière information plutôt pratique, je devrai vous quitter en cours de séance, étant donné que j'ai subi une opération chirurgicale au début de la semaine.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

6. PRESENTATION DES COMPTES 2006

M. LANCE : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, au nom du Conseil administratif, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter les comptes 2006 de notre Ville.

Séance ordinaire du 22 mars 2007

Comme nous le verrons après, la fiscalité des personnes physiques a progressé favorablement mais d'une façon prépondérante par l'enregistrement de correctifs positifs correspondant aux estimations des années antérieures. Dans ce contexte, nos comptes affichent une fois de plus un résultat excédentaire dû à une vue prudente des recettes fiscales, induisant une maîtrise budgétaire des charges. Néanmoins, il faut rappeler que les comptes 2006 supportent également le transfert de charges du canton non prévu au budget 2006.

Tableau 1 :

Les revenus, sans les immeubles, s'inscrivent à Fr. 78,23 millions alors que le budget prévoyait un total de Fr. 70,35 millions, soit un écart favorable de Fr. 7,88 millions.

Le total des charges s'inscrit à Fr. 76,33 millions alors que le budget prévoyait un total de Fr. 74,59 millions, soit un dépassement net de Fr. 1,74 millions.

Compte tenu de ces éléments et du résultat du patrimoine financier s'élevant à Fr. 4,12 millions, **l'excédent de recettes total s'élève à Fr. 6,02 millions.**

Tableau 2 :

Pour une meilleure interprétation de ce résultat, je vous donne ci-après, sa décomposition en écarts en partant du résultat net du budget 2006 :

Résultat net du budget 2006	0.61
<u>Ecarts sur les dépenses</u>	
- Augmentation des frais de perception des impôts (incl. variation provision)	-1.38
- Effet net des pertes s/débiteurs fiscaux et prov. fiscales	-1.03
- Augmentation de la compensation versée aux communes frontalières	-0.98
- Amortissements du PA	0.54
- Subventions accordées, intérêts passifs, charges du personnel et divers postes de charges	0.31
<u>Ecarts sur les revenus</u>	
- Impôts, fonds de péréquation et TPC	5.98
- Revenus divers et revenus des biens	0.80
- Diminution de la provision pour moins-values sur actions BCG	0.50
- Subventions et allocations	0.48
- Intérêts en notre faveur (PostFinance et Banque)	0.19
Résultat final 2006	<u><u>6.02</u></u>

Tableau 3 :

En regard du budget 2006, par nature sans les immeubles, nous relevons les écarts positifs et importants suivants :

Séance ordinaire du 22 mars 2007**CHARGES**

Un disponible sur le poste "BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES"	- 0.74 mio	-3.57%
Des subventions accordées moins élevées que prévues	- 0.22 mio	-2.32%

PRODUITS

Un gain conséquent par rapport au budget sur le poste "IMPÔTS" dont l'analyse sera présentée en détail plus loin.	6.08 mios	10.09%
Un gain sur le poste "REVENUS DIVERS"	0.93 mio	23.29%
Des subventions et allocations plus importantes que prévues	0.48 mio	32.18%
Un gain sur le poste "REVENUS DES BIENS"	0.46 mio	11.02%

Tableau 4 :

En ce qui concerne les écarts défavorables, il faut relever un fort dépassement dans le poste "DEDOMMAGEMENTS AUX COLLECTIVITES PUBLIQUES". La hausse des charges dans ce poste est essentiellement due à l'augmentation des frais de perception des impôts. Le taux passe en effet de 3% à 4,5% pour les années 2006 et 2007.

La deuxième hausse conséquente concerne le poste "CONTRIBUTIONS A D'AUTRES COLLECTIVITES PUBLIQUES" dans lequel est comptabilisé la compensation versée aux communes frontalières. Pour mémoire, les communes participaient à la compensation à raison d'un quart de ce qu'elles recevaient sur les retenues à la source au titre de l'impôt sur le revenu dû par les frontaliers sur leur territoire. Pour les années 2006 et 2007, la participation des communes est portée à un tiers.

Ces deux écarts défavorables mentionnés ci-dessus font partie des éléments du transfert de charges non prévu au budget 2006.

Cela étant, examinons maintenant en détail les différents éléments que constituent les comptes 2006 :

COMPTES DE FONCTIONNEMENT**1.1. LES REVENUS****Tableau 5 :**

Leur total, en tenant compte du résultat net du patrimoine financier, s'élève à Fr. 82,35 millions contre Fr. 80,10 millions aux comptes 2005, et Fr. 75,21 millions au budget 2006. L'écart favorable par rapport au compte 2005 est de Fr. 2,25 millions ou de 2,80 %.

Tableau 6 :

Comme vous le savez, l'essentiel de nos revenus provient du produit de l'impôt communal. En valeur de production brute, cette rubrique évolue comme suit en ce qui concerne les personnes physiques :

Séance ordinaire du 22 mars 2007

AUX COMPTES 2005	49.58 mios (+ 7,74 %)
AUX COMPTES 2006	53.26 mios (+ 7,43 %)
AU BUDGET 2006	48.14 mios
AU BUDGET 2007	52.63 mios

Tableau 7 :

Nous constatons une progression de 7.43 % de la production brute globale des personnes physiques par rapport à nos comptes 2005. Cette progression doit toutefois être analysée. En effet, si nous replaçons les correctifs des années précédentes (2003 à 2005) dans leur exercice comptable respectif, nous constatons que la progression des personnes physiques entre les exercices fiscaux 2005 et 2006 s'établit à 10.15 %.

L'analyse des comptes 2006 appelle les commentaires suivants :

La production 2003, à ce jour, a été notifiée à raison de 98,5 %, le solde restant une estimation. Par rapport à l'estimation initiale figurant dans les comptes 2003, la production 2003 enregistre un écart positif en 2006 de Fr. 327'833.-, soit 0.9 % par rapport à l'estimation 2003 effectuée dans les comptes 2005.

La production 2004, à ce jour, a été notifiée à raison de 96.5 %. Par rapport à l'estimation initiale figurant dans les comptes 2004, la production 2004 enregistre également un écart positif estimé en 2006 de Fr. 912'188.-, soit 2.5 % par rapport à l'estimation 2004 effectuée dans les comptes 2005.

La production 2005, à ce jour, a été notifiée à raison de 86.4 %. L'administration fiscale, toutefois, enregistre une diminution estimée de Fr. 217'515.- ou 0.58 % par rapport à la production estimée en 2005.

L'estimation de la production 2006, en tenant compte du correctif inhérent à l'année 2005, montre une progression de Fr. 1'686'850.- ou 4.56 % par rapport à l'exercice fiscal 2005.

Une forte progression est constatée sur la production de l'impôt à la source qui, nous vous le rappelons est perçu de manière directe et sans reliquat. Il a augmenté de Fr. 3'152'150.- ou 31.27 % par rapport à 2005, à Fr. 13,23 millions. Cette hausse est principalement due à quelques employeurs (débiteurs de prestations imposables) ayant provoqué d'importantes augmentations d'impôts à la source sur notre commune. L'impôt à la source représente 24.85 % de la production brute globale.

Compte tenu des impôts sur les prestations en capital, de l'impôt à la source et de la reclassification des correctifs des exercices précédents, l'impôt 2006 des personnes physiques, par rapport à l'exercice fiscal 2005 ainsi corrigé, progresse donc de 10.15%.

Une nouvelle fois, la prudence s'impose; l'incertitude qui affecte encore la production 2005, voire 2004, se reportera encore sur les comptes 2007. La provision pour estimation de la production est maintenue à 15 %, pour couvrir le risque de fluctuation des estimations.

Le reliquat, quant à lui, après l'augmentation substantielle enregistrée au 31 décembre 2005 due à une modification des bases de répartition établie par l'Etat, s'est stabilisé.

Séance ordinaire du 22 mars 2007

De Fr. 28,41 millions, il passe à Fr. 29,23 millions au 31 décembre 2006, soit +Fr. 820'623.- ou 2.89 %. La provision sur reliquat reste maintenue à 40 %, estimée suffisante pour faire face à d'éventuelles pertes futures.

Tableau 8 :

L'impôt communal qui frappe les personnes morales évolue quant à lui comme suit en terme de production brute :

AUX COMPTES 2005	4.69 mios	(+17.13 %)
AUX COMPTES 2006	2.83 mios	(- 39.59 %)
AU BUDGET 2006	3.23 mios	
AU BUDGET 2007	3.99 mios	

Tableau 9 :

Nous constatons une diminution de 39.59 % de la production brute globale des personnes morales par rapport à nos comptes 2005. Toutefois, l'analyse de la production, en replaçant les correctifs des années antérieures dans leur exercice comptable respectif, montre que l'estimation de la production 2006, par rapport à l'estimation corrigée de 2005 diminue de Fr. 92'821.- ou 2.65 %.

Nous enregistrons un correctif d'estimation sur l'année fiscale 2004 de Fr. -205'155.- ainsi qu'un correctif d'estimation de Fr. -484'440.- sur l'année fiscale 2005, soit -12.17 % par rapport à l'estimation de la production dans les comptes 2005. Cette diminution serait principalement due à la baisse du bénéfice de quelques grandes entreprises installées sur le territoire communal.

Au vu de ces résultats, il faut toutefois relever que l'administration fiscale se base sur le taux de croissance économique cantonal pour établir les estimations de l'impôt sur les personnes morales attribuables à chaque commune.

En se basant sur le tissu économique spécifique de notre commune et considérant la volatilité des bénéfices des entreprises d'une année à l'autre, les estimations de cet impôt doivent être évaluées et interprétées avec prudence.

Tableau 10 :

Quant à la taxe professionnelle, elle se présente de la façon suivante :

AUX COMPTES 2005	6.47 mios	(+ 5.02 %)
AUX COMPTES 2006	6.39 mios	(- 1.31 %)
AU BUDGET 2006	6.11 mios	
AU BUDGET 2007	6.61 mios	

Le résultat 2006 est conforme à une situation courante, avec quelques corrections sur l'année antérieure compensées positivement par la venue de nouvelles entreprises.

Examinons plus rapidement d'autres sources de revenus. Elles évoluent de la manière suivante :

Séance ordinaire du 22 mars 2007**Tableaux 11 à 15 :**

- les revenus divers du PA se sont établis à Fr. 4,94 millions contre Fr. 6,56 millions en 2005. Pour mémoire, en 2005 nous avons diminué la provision pour risque d'estimation de l'impôt courant sur les personnes physiques, suite au changement de base de calcul de cette provision au 31.12.2005.
- les loyers du patrimoine administratif ont atteint la somme de Fr. 4,16 millions contre Fr. 3,19 millions en 2005. Cette hausse de 30.45 % par rapport aux comptes 2005 est imputable à la prise en compte dès 2006 des écritures théoriques de nos loyers internes pour certains objets du patrimoine administratif mis à disposition aux associations.
- le fonds de péréquation intercommunale nous procure Fr. 3,86 millions contre Fr. 2,55 millions en 2005 et Fr. 2,79 millions au budget 2006; ce fonds, je vous le rappelle, est alimenté par 20 % des recettes des personnes morales et est ensuite réparti entre les communes;
- le fonds d'équipement communal, nous a permis de percevoir la somme de Fr. 1,47 million contre Fr. 1,22 million en 2005. Le budget 2006 prévoyait un montant de Fr. 1,24 million.
- le produit des intérêts et des participations du PA se situe à Fr. 0.39 mio contre Fr. 0.28 mio en 2005. La hausse des intérêts versés en notre faveur est essentiellement imputable aux emprunts contractés par anticipation afin de profiter du niveau bas des taux d'intérêts.

1.2. LES CHARGES**Tableau 16 :**

Leur total s'élève à Fr. 76,33 millions en 2006 contre Fr. 78,39 millions en 2005, soit une diminution de Fr. 2,07 millions ou 2,64 %.

Par rapport au budget 2006, les charges aux comptes 2006 sont en hausse de Fr. 1,74 millions ou 2,33 %, hausse expliquée notamment par l'augmentation des frais de perception des impôts et la hausse de la compensation versée aux communes frontalières.

Les postes essentiels des dépenses du patrimoine administratif sont les suivants :

Tableaux 17 à 24 :

Charges de personnel : Fr. 20,17 millions en 2006 contre 20,23 millions au budget.

Biens et services : Fr. 19,92 millions en 2006 contre Fr. 19,66 millions en 2005, soit une augmentation de Fr. 0,26 million ou 1,33 %. En regard d'un budget 2006 de Fr. 20,66 millions, les dépenses en biens et services sont cependant inférieures de Fr. 0,74 million.

Amortissements du PA : Fr. 11,53 millions en 2006 contre Fr. 16,72 millions en 2005 et Fr. 12,06 millions au budget 2006. Pour mémoire, je vous rappelle qu'en 2005, des charges exceptionnelles d'amortissements avaient été comptabilisées en lien avec le Stade de Genève.

Séance ordinaire du 22 mars 2007

Subventions : Fr. 9,28 millions en 2006 contre Fr. 7,49 millions en 2005, et Fr. 9,50 millions au budget 2006. La hausse des subventions par rapport aux comptes 2005 s'explique essentiellement par la comptabilisation des loyers internes théoriques sur nos locaux et bâtiments qui sont mis à disposition aux diverses associations, ainsi que par l'entrée en vigueur d'une convention collective de travail pour les crèches et garderies.

Dédommagements versés aux collectivités publiques (SIS, Evaux, ACG, SIACG, frais de perception de l'impôt, etc.) : Fr. 6,16 millions en 2006 contre Fr. 4,68 millions en 2005 et Fr. 4,82 millions au budget 2006. La hausse de ce poste est essentiellement attribuable à la hausse des frais de perception.

Intérêts passifs : Fr. 4,09 millions en 2006 contre Fr. 4,21 millions en 2005. Le budget prévoyait la somme de Fr. 4,15 millions, soit une économie de Fr. 0.06 million.

Compensation financière aux communes frontalières : Fr. 3,01 millions en 2006, contre Fr. 2,05 millions en 2005. Pour mémoire, les communes participaient à la compensation à raison d'un quart de ce qu'elles recevaient sur les retenues à la source au titre de l'impôt sur le revenu dû par les frontaliers sur leur territoire. Pour les années 2006 et 2007, la participation des communes est portée à un tiers.

Amortissements du PF : Fr. 2,15 millions en 2006 contre Fr. 4,33 millions en 2005 et Fr. 1,12 million au budget 2006. Pour mémoire, ce poste avait fortement augmenté en 2005 suite à l'augmentation de la provision pour pertes sur les débiteurs fiscaux des personnes physiques, du fait de la hausse importante du reliquat des personnes physiques au 31.12.2005.

2. DETTE COMMUNALE**Tableau 25 :**

La dette communale est passée de Fr. 109,25 millions au 31 décembre 2005 à Fr. 120,75 millions douze mois plus tard, soit une augmentation de Fr. 11,5 millions. Les mouvements suivants ont été enregistrés :

- a) remboursements d'emprunts à long termes venus à échéance pour Fr. 27 millions
- b) amortissements financiers pour Fr. 1,50 million
- c) nouveaux emprunts pour Fr. 40 millions.

Une grande part de l'augmentation de la dette peut être attribuée au supplément d'emprunt qu'il a fallu contracter pour rembourser le solde créancier de la fiscalité 2005, suite à l'augmentation du reliquat.

Tableau 26 :

Le taux moyen de la dette s'est établi à 3,29 %. Le dernier emprunt 2006, de Fr. 10 millions, ayant été contracté à 3,0 % sur 10 ans fixe.

Séance ordinaire du 22 mars 2007**3. LE COMPTE D'INVESTISSEMENT****Tableau 27 :****Les crédits votés :**

En 2006, le Conseil municipal a voté les crédits suivants à charge du compte des investissements :

- au patrimoine administratif Fr. 9,06 mios (dépenses brutes)
- au patrimoine financier Fr. 1,09 mios (dépenses nettes)
- soit un total net de Fr. 10,15 mios

Parmi les importants crédits votés au patrimoine administratif, citons :

- la 1^{ère} étape de la transformation du Stade de Lancy-Florimont pour un montant de Fr. 3.63 mios
- la participation communale à l'aménagement de la salle omnisports de l'école de commerce A.-Stitelmann, pour un montant de Fr. 1,5 mio
- l'aménagement de la plage de verdure aux abords de la piscine municipale, pour un montant de Fr. 1 mio.

Du côté du patrimoine financier, il faut relever l'acquisition de la parcelle de la paroisse protestante pour la construction de l'immeuble des Courtillets, pour Fr. 1,20 mio, ainsi que son étude de construction pour Fr. 0.88 mio.

Tableau 28 :**Les dépenses effectives**

En 2006, nous avons effectivement dépensé la somme brute de Fr. 18,54 millions contre Fr. 33,93 millions prévus au budget, soit un écart de Fr. 15,39 millions de non dépensés. 50% de l'écart est dû à des retards apportés à la réalisation de nombreux projets, liés notamment à des procédures administratives ou encore à des décisions différées et 50 % à des différences d'estimations par rapport au budget de l'année.

La répartition s'est faite de la manière suivante :

- a) Fr. 14,58 millions pour le patrimoine administratif, en regard d'un budget de Fr. 25,71 millions;
- b) Fr. 3,96 million pour le patrimoine financier, pour un budget de Fr. 8,22 millions.

Tableau 29 :

Le montant de Fr. 18,54 millions dépensé a été couvert comme suit :

autofinancement par les amortissements	Fr.	11,53 millions
subventions et recettes diverses	Fr.	1,26 millions
utilisation des réserves déjà encaissées	Fr.	<u>- 0,09 million</u>
Total	Fr.	12,70 millions

soit une insuffisance de financement de Fr. 5,84 millions compensée par les résultats 2006. Au final, la dette augmente de 11,5 millions, en tenant compte des autres positions bilancielle à financer.

Séance ordinaire du 22 mars 2007**4. CONCLUSION**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Bien entendu, le Conseil administratif se félicite de ce nouveau résultat excédentaire dû principalement à une maîtrise budgétaire des charges en regard du budget et surtout à une forte progression de l'estimation globale des recettes fiscales.

En effet, la progression effective des recettes fiscales 2006 par rapport aux comptes corrigés des années précédentes nous confirme notre vue prudente dans le cadre de cet exercice et du suivant. En effet, la forte progression des personnes physiques, l'explosion de l'impôt à la source et la diminution des personnes morales sont des éléments qui devront être suivis avec attention ces prochaines années.

La bonne conjoncture en Suisse semble se poursuivre, mais entraînant dans sa foulée une augmentation des taux d'intérêt, due à une anticipation de la reprise inflationniste. Cette évolution positive de la conjoncture nous laisse augurer une progression linéaire de nos recettes fiscales, en tenant compte également de l'augmentation de notre population et de l'implantation sur notre territoire de nouvelles entreprises.

Au niveau des investissements, nous constatons une nouvelle fois le décalage entre le montant réellement dépensé et le montant brut qui était prévu au budget. Ce phénomène engendre des économies, en regard du budget 2006, sur les charges financières.

En tant qu'autorités, nous sommes face à un nouveau tournant du développement de la Ville de Lancy qui s'intègre de façon naturelle à celui de la région genevoise dont l'intérêt évident profite à chacun d'entre nous.

A cet effet, il est de notre responsabilité, en tant qu'autorités, de mettre à disposition de notre population et de nos entreprises des infrastructures qui répondent à leurs besoins et satisfaire ainsi une certaine qualité de vie sur le plan environnemental et socioculturel.

Au vu de ce qui précède, la question d'une baisse des centimes additionnels ne se pose pas, eu égard à de nouveaux transferts de charges qui se profilent dès 2008. Nous restons convaincus, qu'avec une gestion prudente et planifiée des finances communales, nous devrions pouvoir faire face à nos besoins croissants sans pour autant accroître la charge fiscale.

La Ville de Lancy est une commune solide sur le plan financier et nous comptons poursuivre dans cette voie, ce qui nous permettra d'affronter l'avenir avec confiance. Nous disposons de provisions en l'état suffisantes pour faire face à toute dégradation temporelle de la situation économique.

Tout ceci autorise le Conseil administratif et votre Conseil à poursuivre les objectifs que nous nous sommes fixés, à savoir :

- continuer à mettre l'accent sur l'entretien des bâtiments et des espaces publics communaux ;
- compléter et poursuivre le renouvellement des équipements mis à disposition de la population ;

Séance ordinaire du 22 mars 2007

- investir dans les infrastructures en rapport avec le développement de nouveaux quartiers et répondre ainsi à des besoins clairement exprimés ;
- satisfaire enfin de manière plus générale aux besoins prépondérants de la population afin de favoriser son intégration dans la cité.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'en ai terminé. Mais avant de renvoyer à la Commission des finances et logement l'examen des comptes 2006, je voudrais encore profiter de l'occasion pour remercier le Service financier pour son excellent travail et, plus particulièrement son chef, M. Jean-Michel Kaeser, Mme Catherine Andrey, M. Alexandre Chouet, pour leur professionnalisme dont ils font preuve et le soutien qu'ils donnent à l'autorité administrative.

Je remercie également l'ensemble du personnel pour son appui et l'effort constant qu'il a fourni tout au long de l'année et je lui exprime, ainsi, toute la gratitude du Conseil administratif.

Je rappelle que la séance de la Commission des finances et logement pour l'examen des comptes est prévue le mardi 3 avril à 18.30 heures et que les comptes vous seront distribués dès lundi prochain dans vos boîtes aux lettres.

**7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séances des 4 mai, 8 juin 2006 et 1^{er} mars 2007 -
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER
COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT – Séance du 5 mars 2007 –
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT**

**Station de pompage des eaux polluées de l'avenue Eugène-Lance
Crédit d'investissement (Fr. 303'000.--)**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Séance du 4 mai 2006 – Crédit d'investissement de Fr. 404'000.--.

M. Côte explique que cette installation a 30 ans et que les Services Industriels de Genève sont en charge de la maintenance. Les SIG ont signalé que ces installations devaient être remplacées, des solutions alternatives, notamment pour se raccorder au collecteur de la Praille ont été abandonnées.

M. Kuonen nous indique que cette station est située au 54, de l'avenue Eugène-Lance, elle est complètement enterrée et fait 7 mètres de profondeur. Hormis le remplacement des installations, l'étanchéité des fosses et le béton doivent être refaits.

Un financement extérieur sera à prendre en compte, par le biais de la rétrocession de la taxe d'écoulement et du fonds cantonal d'assainissement.

Un commissaire demande des précisions quant aux aménagements extérieurs.

Séance ordinaire du 22 mars 2007

Un autre commissaire souhaite obtenir des précisions sur les métrés des conduites, les honoraires des ingénieurs et les équipements provisoires, le coût global paraissant phénoménal, il demande que ce projet soit retiré tant qu'il ne sera pas mieux ficelé.

M. Chobaz ne souhaite pas répondre à ce commissaire et indique qu'il n'est pas question pour lui de retirer ce projet.

Le président met aux voix la proposition de renvoi de ce projet : 7 pour, 3 abstentions, le renvoi est donc accepté.

Séance du 8 juin 2006 – Crédit d'investissement de Fr. 404'000.--

M. Chobaz indique que, suite à la dernière séance de commission, le sujet a été approfondi avec les mandataires qui sont présents ce soir.

M. Jaussi, ingénieur aux SIG, rappelle que cet ouvrage date de 1974 et qu'il est situé à un point bas, sans possibilité de déversement naturel. Si une panne électrique arrive, les caves peuvent être inondées. D'où la nécessité d'un groupe électrogène. L'entretien de cette station a été repris par les SIG en 2003 et ils ont tiré la sonnette d'alarme récemment, l'équipement arrivant en bout de course.

M. Cassan, ingénieur civil, ajoute que la fosse a fait l'objet d'une inspection visuelle. La structure n'est pas en danger, mais la carbonatation des bétons est en cours et après leur réfection, une peinture de protection sera posée.

Un commissaire s'étonne que le changement de deux pompes qui coûtent Fr. 15'000.-- soient facturées Fr. 404'000.-- au final. Il demande également si les tableaux électriques seront en or, vu leur coût de Fr. 42'000.-- et également du coût de Fr. 152'000.-- pour faire fonctionner 2 pompes. Pour lui, ce projet n'est pas clair, car il ne s'agit pas d'une centrale nucléaire, mais de faire fonctionner 2 pompes.

M. Jaussi répond que les SIG ont réalisé 8 stations de ce type et que les prestations sont aux prix du marché. Après une intervention de M. Chobaz, il répond que la concurrence existe et que plusieurs entreprises sont actives dans les stations de pompage.

Un commissaire demande le détail des dépenses et il lui est répondu que la cellule de comptage est soumise à un prix monopole des SIG, que le groupe électrogène coûte Fr. 13'000.-- et qu'un automate programmable relié par télétransmission au centre de conduite 24h sur 24h sera installé, selon un standard des SIG.

Un commissaire demande encore combien de fois le groupe de secours a fonctionné pendant 20 ans et combien de fois les 2 pompes ont fonctionné simultanément.

Pour le groupe de secours, il est répondu que les interruptions de courant sont très rares, et que les 2 pompes ont dû fonctionner 5 fois par an ensemble, leur fonctionnement étant prévu en alternance.

Un commissaire indique avoir été reçu aux SIG avec M. Kuonen le 22 mai 2006 pour obtenir des éclaircissements sur ce dossier. Pas moins de sept représentants des SIG étaient présents. Les chiffres suivants ont pu être donnés :

Séance ordinaire du 22 mars 2007

- Fr. 60'000.-- d'honoraires pour les ingénieurs civils, hydraulique et électricité
- Fr. 42'000.-- d'équipements électriques subdivisés en Fr. 12'000.-- de schématique, Fr. 12'000.-- d'automates et Fr. 18'000.-- pour la mise en service !
- Fr. 36'000.-- incluant une télécommande à Fr. 9'300.--, un automate à Fr. 9'700.-- et le solde en heures de programmation
- Fr. 34'000.-- d'appareillage, incluant le groupe de secours à Fr. 13'500.-- et une sonde à bulle à Fr. 4'000.--, le solde en disjoncteur et contacteurs

Suite à une deuxième rencontre le 29 mai 2006, le commissaire s'est étonné que l'on prévoie l'appareillage électrique pour 12kW alors que deux pompes de 4kW chacune sont prévues dans l'offre.

M. Chobaz n'entend pas aller plus loin dans la discussion. Il renvoie les commissaires au message, dans lequel est indiqué que cet investissement est quasiment autofinancé avec la rétrocession de la taxe sur les écoulements. Si le Conseil municipal refuse ce projet, qu'il le dise ! Si la commission a la conviction que la commune se fait voler, que l'on prenne de nouveaux mandataires tout en sachant que cette opération aura un coût. Il y a toutefois urgence et on ne pourra rester indéfiniment dans la situation actuelle.

Après avoir entendu les avis des commissaires, une proposition est mise au vote, soit de demander une offre comparative.

Cette proposition est acceptée par 7 oui et 2 abstentions

Séance du 1^{er} mars 2007 – Crédit d'investissement de Fr. 303'000.--

M. Rossetti, ingénieur sanitaire, présente le nouveau projet de station de pompage. Il nous informe qu'il est essentiel de rénover les organes vitaux, installations électriques et pompes, le reste étant encore en assez bon état.

Les coûts ont pu être réduits, le premier cahier des charges étant trop luxueux. Le cahier des charges a été revu par rapport à l'essentiel de l'activité de la station. Les travaux annexes ont été écartés.

Des commissaires se montrent satisfaits de l'économie, mais s'étonnent de voir les « divers et imprévus » monter à 15 %, soit près de Fr. 40'000.--.

M. Chobaz rappelle que le coût devrait être intégralement couvert par les recettes de la rétrocession de la taxe d'écoulement.

Le président demande où est passée la programmation à Fr. 42'000.--, M. Rossetti indique que les coûts sont inférieurs à Fr. 40'000.-- et qu'il a fallu ajouter Fr. 20'000.-- pour la maintenance par les SIG.

M. Cassan, ingénieur civil, indique que, dans les travaux de génie-civil, le pompage des eaux pendant les travaux est englobé dans ce budget. Il est encore précisé que les Fr. 5'000.-- pour constat d'huissier sont une provision en cas de litige avec le propriétaire de la parcelle.

Le projet d'arrêté est approuvé à l'unanimité par les commissaires.

Séance ordinaire du 22 mars 2007

Mme CASUTT présente le sujet : Pour rappel, le Conseil municipal avait renvoyé le projet d'investissement qui était devisé à Fr. 404'000.--. Le budget a pu être diminué de 25 %.

Une commissaire s'inquiète de la qualité du travail avec une telle baisse de coût. M. Côte répond que le cahier des charges, fourni par les Services Industriels, a été légèrement modifié, ils prévoyaient une Rolls-Royce, certains aménagements étaient superflus.

En fait, la commune ne bénéficiera pas directement de cette diminution de prix car cet objet est complètement remboursé par le fonds cantonal d'assainissement des eaux pour Fr. 85'000.-- et par la taxe d'écoulement pour Fr. 218'000.--.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

L'arrêté 7) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

**8. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 1^{er} mars 2007 -
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER
COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT - Séance du 5 mars 2007 -
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT**

**a) Immeuble 70, route du Pont-Butin - Ailes « Nord-Est et Nord-Ouest »
Changement des façades aux 1^{er} et 2^{ème} étages -
Crédit de construction (Fr. 2'590'000.--)**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : M. Chobaz explique que le mandataire est M. Vuissa, architecte, qui s'est déjà occupé de la transformation de l'aile Sud et que ces travaux ont été exécutés à satisfaction.

Le mandat des ailes Nord-Est et Nord-Ouest lui est donc demandé pour étude.

M. Vuissa précise que dans la 1^{ère} étape, les locaux étaient vides. Les travaux proposés aujourd'hui seront faits dans des locaux commerciaux qui continueront à être utilisés. Le type de façades est donc différent de l'aile Sud. Une paroi provisoire sera montée en retrait de la façade, à 1,5 mètre, et comprendra un vitrage et un canal d'allège pour utilisation des systèmes informatiques.

L'intervention sera faite par trames verticales avec moins de nuisances pour les locataires, mais plus coûteuse. Le surcoût s'explique de deux façons :

- la première estimation est basée sur les travaux précédents, au prix 2004, alors qu'entre juin 2006 et janvier 2007, les profils alu et le traitement de façades ont augmenté de 11%, les verres isolants de 14 %, la visserie et l'étanchéité de 4 à 6 %, etc.

Séance ordinaire du 22 mars 2007

- la deuxième est de laisser les locataires travailler. Chaque trame comprendra un ouvrant qui permet de moduler aisément l'intérieur. Des grilles de ventilation devront être installées.

Un commissaire estime que le prix est 25 % trop élevé et demande des explications complémentaires. Des chiffres sont articulés et l'intervention sur une aile aujourd'hui revient à Fr. 705'000.-- alors que l'aile Sud a coûté Fr. 381'000.--.

Les difficultés sont nombreuses et les travaux envisagés différents de ceux déjà effectués. Le projet se fera sur 2 ans de manière à simplifier l'intervention globale qui est faite hors saison de chauffe. Le président rappelle, qu'en 1965, les façades ont coûté Fr. 540.-- le m2.

La discussion se poursuit dans un brouhaha total et l'on peut retenir que, si l'on attend encore, les matériaux vont augmenter, que les standards ont bien changé et que l'esthétique sera différente par rapport à la première intervention.

Des réfections de béton fissuré seront entreprises sur les pignons de façades. Il est à déplorer que sur 10 demandes d'offres, seules deux entreprises aient répondu. L'entreprise qui devrait être adjudicatrice est la même qui a réalisé la première étape.

Le projet d'arrêté est accepté par 7 oui, 1 non et une abstention.

Mme CASUTT présente le sujet : Ce crédit présente une plus-value de Fr. 890'000.-- en regard du budget. M. Côte nous explique les raisons du dépassement. Premièrement, il a été décidé de traiter la carbonatation des bétons, deuxièmement, la ligne budgétaire initiale avait été calculée selon les prix de la première étape, il s'agissait de prix de 2004, pour des locaux vides. La présence des locataires complique les interventions car il faudra installer une protection double peau pour isoler les locataires des travaux. Par ailleurs, il y a des difficultés d'accès au chantier et de stockage, parce qu'aucun étage de l'immeuble n'est libre. Il faudra monter des éléments verticaux extérieurs. Il y a également eu des hausses importantes sur les coûts des matériaux (verre et acier). Ces hausses sont difficiles à prévoir.

Le Président de la Commission des travaux et constructions nous dit, qu'étant du métier, il s'est permis de faire un calcul du prix des travaux et d'après ses estimations, le mandataire garde une marge substantielle d'environ Fr. 250'000.--. Il y aurait 1400 heures comptées en trop. L'offre n'est pas concurrentielle et l'entreprise fait un profit certain.

M. Côte explique que le dossier a été envoyé à 10 entreprises. Seulement 4 ont retourné des offres dont 2 en blanc, la deuxième entreprise a fait une offre dépassant de Fr. 600'000.-- l'offre retenue. Dans le domaine de la construction de façades, le marché est saturé. On se demande s'il ne faudrait pas ouvrir les appels d'offres à l'étranger.

Un commissaire nous indique qu'il a assisté à un exposé sur la rénovation du bâtiment « Mont-Blanc Centre », selon lui la rénovation revenait à Fr. 1'000.--/m2, alors que d'après le calcul du président des travaux on arrive à Fr. 2'585.--/m2. M. Côte rectifie en indiquant que le montant pour le bâtiment de la route du Pont-Butin est de Fr. 1'795.--/m2. Les deux objets ne sont de toute manière pas comparables.

Séance ordinaire du 22 mars 2007

Un commissaire trouve gênant que le devis n'ait pas tenu compte des augmentations de coûts des matériaux. Un autre craint que les locataires ne demandent des dédommagements pour la durée des travaux. M. Lance nous indique que certains de ces locataires sont des entités communales, et qu'une des surfaces est vide. Les prix de location sont actuellement de Fr. 174.-- à Fr. 220.--/m² et l'idée est de porter les loyers à Fr. 250.--/m² après travaux pour les nouveaux locataires ; pour les anciens les prix seront négociés. Ces travaux vont également permettre une économie d'énergie.

Le vote est de : 4 pour, 1 contre et 5 abstentions.

M. GUILLERMIN : Je ne désire pas revenir sur le débat des commissions et mes affirmations sur le coût trop élevé des travaux.

Les commissaires n'ont pas jugé utile, par manque d'information, de revoir la mise en adjudication et je le regrette.

Je considère qu'il est navrant de constater une augmentation de 85 % du coût entre la 1^{ère} et la 2^{ème} étapes, sans s'interroger sérieusement sur la nature et le bien-fondé de cette différence.

Je rappelle que la seconde étape est nettement plus rationnelle en permettant la fabrication en série du double d'éléments identiques et un montage largement facilité par le maintien de l'ossature existante, il suffit de s'appuyer sur des éléments fixes. La pose en 2 étapes ne change pratiquement rien aux frais de chantier. La mise en place de protections provisoires par éléments déplaçables ne représente pas des frais élevés.

A défaut d'éléments de référence prouvés par l'architecte mandataire, très bien payé par ailleurs et le Service des travaux et constructions pour l'évaluation du prix de soumission, ainsi que le manque flagrant de concurrence, il me paraît normal de procéder à une expertise, avant d'engager à la légère l'argent public.

Ce travail de contrôle devrait naturellement être accompli par le Service des travaux et constructions avant la remise du dossier à la Commission des travaux et constructions.

Nous faisons couramment appel à des ingénieurs conseils spécialisés pour des travaux nettement moins techniques et onéreux, pourquoi pas dans ce cas ?

Par conséquent et en conclusion, je propose au Conseil municipal de voter ce soir le crédit de construction tel que présenté, en l'assortissant d'une demande expresse au Conseil administratif, pour que les travaux de façades métalliques fassent l'objet d'un nouvel appel d'offres élargi à d'autres concurrents, avant adjudication.

Cette procédure n'est pas inhabituelle et appliquée par les pouvoirs publics en particulier. La Chambre Suisse des Constructeurs de Fenêtres et Façades (CSFF) à Zurich pourra fournir une liste d'entreprises compétentes.

La Commission des travaux et constructions devra être informée du suivi et de l'aboutissement de cette opération, avant la fin de la législature. Un mois suffit pour la rentrée de nouvelles soumissions.

Séance ordinaire du 22 mars 2007

Je vous prie de considérer qu'il ne s'agit pas pour moi d'un baroud d'honneur, mais de soulager ma conscience d'ancien professionnel en préservant une certaine éthique, ainsi que ma volonté de ne pas gaspiller l'argent de la collectivité sans retour sur investissement.

M. STUDER : Les analyses approfondies qui ont eu lieu lors des diverses commissions qui ont traité ce sujet laissent ressortir un sentiment de malaise concernant le coût de ces interventions nécessaires sur notre patrimoine financier.

En effet, malgré l'importance des travaux engagés, il n'a pas été possible d'obtenir un nombre suffisant d'offres comparatives. Certaines grandes entreprises n'ayant même pas daigné répondre !

Il en résulte que l'offre la moins disante se situe à un niveau de prix qui nous semble excessif, sans que nous puissions prendre des mesures de saine concurrence.

Se trouver aujourd'hui dans cette situation, alors que ce type d'intervention deviendra de plus en plus fréquent sur le parc immobilier genevois, a de quoi troubler notre esprit et nos capacités à établir des budgets de rénovation cohérents.

A se demander si la libéralisation à outrance n'engendrerait pas de surnoises répercussions, dont celles qui nous préoccupent désormais.

Malgré cela, la situation est favorable pour effectuer ces travaux dans les meilleurs délais, en espérant que nous puissions obtenir de meilleures offres dans le futur, malgré le fait que l'état locatif projeté permettra de compenser le coût excessif de cette réfection.

Par conséquent, le groupe des Verts acceptera ces travaux dans l'intérêt de tous ainsi que l'amendement proposé par M. Guillermin.

M. FAVRE : Suite à l'intervention de M. Guillermin, pour simple raison de la libre concurrence, le prix de l'entreprise qui a donné la meilleure offre est connu, donc il sera très facile pour n'importe quel concurrent, si l'on remet en soumission, de dire, je mets Fr. 10'000.-- de moins et j'ai le travail.

Je vous laisse imaginer la réaction de celui qui a maintenant la meilleure offre. Je pense qu'il ne se gênera pas de faire un procès à la commune, il le gagnera haut la main, on sera dans une jolie situation.

Je pense qu'il faut voter ce crédit, sans le rapport de M. Guillermin ou tout arrêter, on ne vote pas, on remet en soumission, on repart à zéro. A mon avis, la commune risque une procédure de recours par l'entreprise qui a le meilleur coût actuel, et ne va pas se gêner. Si l'intérêt est si juteux comme on le prétend, il faut nous l'expliquer, pourquoi il n'y a pas d'autres entreprises qui ont soumissionné, je n'ai pas encore obtenu la réponse, j'aimerais bien l'avoir si c'est possible ce soir.

Quid de l'entrepreneur qui a va faire la meilleure offre, il est clair que maintenant le marché est connu, des gens vont se précipiter là-dessus pour faire une offre de Fr. 5 à Fr. 1'000.-- moins cher, la commune sera obligée d'adjuger au moins disant. Cela n'ira pas tout seul.

Séance ordinaire du 22 mars 2007

M. AUGSBURGER : J'abonde dans le sens de M. Favre. M. Guillermin l'a dit, c'est un ancien professionnel. Il y a 10 appels d'offres, il y en a 2 qui répondent, c'est très courant.

Vous avez voté pour la piscine Fr. 11,5 millions, deux postes pour Fr. 2 millions, c'est-à-dire, les couvertures de piscine et la filtration, il y avait une entreprise qui a répondu. On lui a donné le travail.

Aujourd'hui, parce qu'il y en a 2 qui répondent, comme le dit M. Favre, ou bien cela va dans un mauvais sens, ou bien cela peut aller dans l'autre sens, parce que sur les 10, il y en a peut-être que 2 qui répondent, ils s'arrangent, et on augmente de 20 %. Cela est tout à fait possible. Enfin, c'est dans le sens de M. Favre qu'il faut aller, parce que c'est très dangereux pour nous, et on votera le crédit comme il est demandé, sans amendement.

M. CHOBAS : J'abonde dans le sens des positions défendues par MM. Favre et Augsburgberger et je vous demande d'accepter ce crédit et de rejeter l'amendement que vous a proposé M. Guillermin.

Pourquoi ? D'abord, sans vouloir faire un cours d'économie, il faut quand même rappeler que le but d'une entreprise c'est de faire du profit ou à défaut, elle disparaît, et même chose pour les mandataires. L'autre critique dit que les prix sont excessifs. Mais en vertu de quoi, sur quel élément pouvons-nous dire que ce prix est excessif ? Uniquement parce qu'il n'y a que deux entreprises qui se sont prononcées et qui ont rendu une offre avec un écart substantiel entre les deux. Est-ce un élément suffisant ? Il ne me semble pas.

Par ailleurs, l'amendement de M. Guillermin est dangereux pour les raisons invoquées notamment par M. Favre, en matière de procédure de marché public. Il est dangereux aussi parce qu'on prend le risque de différer d'une année les travaux d'une manière ou d'une autre. Je suis quelque peu sceptique que l'expertise puisse se réaliser en un mois, ou le nouvel appel d'offres s'effectuer en un mois, avec Pâques notamment en plein milieu. Le risque existe effectivement qu'on reporte ces travaux avec comme conséquence qu'on ait affaire à des prix de matériaux plus élevés, qu'on doive assumer des pertes locatives puisqu'on a quand même quelques locaux qu'on a laissés volontairement vacants dans l'attente de l'ouverture du chantier. Ces éléments-là poussent aussi à rejeter la proposition.

Sur le coût, j'ai fait un simple calcul. J'ai entendu M. Guillermin dire en commission qu'en 1965, le coût de la réalisation de ces façades était de Fr. 540.--/m². Quel était l'indice de construction en 1965 ? Cet indice suisse de construction était à 156. En 2007, ce même indice est à 445 ; si je fais une règle de trois, les Fr. 540.-- de 1965 deviennent, en 2007, Fr. 1'560.--. Alors, Fr. 1'560.--, c'est encore inférieur effectivement au prix du m² résultant de l'offre de l'entreprise la moins disante. Cela étant, j'attire votre attention que, entre les matériaux utilisés en 1965 et les matériaux proposés aujourd'hui, il y a une différence phénoménale, que M. Guillermin connaît bien. L'autre élément, c'est que la situation n'est pas exactement la même. N'étant pas spécialiste, j'irai délicatement sur ce terrain-là. Mais j'observe qu'il m'apparaît plus simple de poser des façades sur un immeuble en construction que de devoir intervenir sur un immeuble construit avec des locaux qui sont occupés. Donc, le degré ou l'approche n'est pas exactement la même, et, par conséquent, il peut y avoir aussi un début à l'explication.

Séance ordinaire du 22 mars 2007

L'autre élément, en dernier ressort, c'est la procédure des marchés publics. Vous connaissez les contraintes qui nous lient. Nous respectons au mieux les procédures. Je suis le premier à vouloir favoriser les entreprises lancéennes par rapport au tissu économique qui nous entoure et qui nous fait vivre, nous, la Ville de Lancy. Cela étant, dans un domaine comme celui des façades, nous avons élargi le plus possible l'appel d'offres et le résultat de l'appel d'offres est une entreprise connue puisqu'elle a fait effectivement la 1^{ère} étape de l'immeuble de la réfection des façades du 70, route du Pont-Butin. Cette entreprise a donné satisfaction. Elle présente des garanties et, par conséquent, indépendamment du prix qu'elle avance, je vous demande d'accepter l'arrêté qui vous est soumis et proposé.

M. PEREZ IRIARTE : Je mets au vote la proposition de M. Guillermin.

L'amendement est refusé par 5 oui – 15 non – 12 abstentions.

M. GUILLERMIN : Vous prenez vos responsabilités.

L'arrêté 8a) est accepté par 27 oui – 1 non – 5 abstentions. (Voir Annexe).

b) Divers

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : M. Chobaz répond à la question d'un commissaire au sujet de l'abattage de 86 arbres qui sont pour 73 pièces une haie de charmilles du parc Chuit et des arbres qui gênent une propriété voisine.

Suite au départ de M. Perissier, le Conseil administratif a engagé M. Alain Fischer comme ingénieur-technicien dès le 1^{er} mars.

Concernant le Collectif Palettes, les travaux pris en charge pour le projet de l'avion par la commune n'excèdent pas Fr. 3'000.-- à Fr. 4'000.--.

L'extension des locaux débutera prochainement pour un montant de Fr. 95'000.--, l'autorisation de construire étant délivrée. Les utilisateurs auront à charge les équipements intérieurs.

L'autorisation de construire pour les Courtillets a été délivrée le 28 février 2007.

Le dépassement budgétaire pour l'ancienne école du Petit-Lancy provient des travaux pour la tourelle, des travaux d'électricité et de peinture. Un dépassement de crédit de Fr. 300'000.-- est à prendre en compte par rapport au budget voté de Fr. 2,8 millions.

Mme CASUTT présente le sujet : Une commissaire a entendu dire que, dans le cadre du transfert de charges du canton aux communes, les coûts liés aux tâches de la protection civile reviendraient aux communes. M. Lance confirme que des négociations sont en cours entre l'Association des communes genevoises et le Conseil d'état.

Suite à la visite de l'école du Petit-Lancy, un commissaire se fait du souci pour les taches d'humidité constatées en sous-sol dans la classe de travaux manuels et, il se demande s'il a été prévu au budget le coût des réparations liées à ce défaut. Il lui est

Séance ordinaire du 22 mars 2007

rappelé que le crédit de transformation avait été raboté pour répondre à la volonté du Conseil municipal. Une réparation simple va donc être exécutée et si il n'y a aucune amélioration, il faudra peut-être prévoir des travaux plus lourds.

Un commissaire s'inquiète de savoir si la liste des immeubles de la commune indiquant leur valeur vénale est désormais disponible. Cette liste est en cours d'établissement en collaboration avec la régie, et sera terminée fin mars.

Le président veut savoir si les inscriptions pour la coopérative Lancy-Square seront ouvertes à la population lancéenne. M. Lance lui répond que c'est une des conditions d'attribution et c'est M. Baertschi qui suit le dossier.

**9. COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT – Séance du 5 mars 2007 -
Rapporteuse : Mme Monique BUUNK-DROZ****Euro 2008 – Proposition de participation de la Ville de Lancy à un événement**
=====

Mme BUUNK-DROZ présente le sujet : M. Hohl, représentant la société Nepsa, vient pour la deuxième fois en commission pour présenter sa proposition de participation de la Ville de Lancy à Euro 2008, non pas dans le cadre des matches, qui se dérouleront dans le stade de Lancy-Genève, mais dans le cadre des animations culturelles qui auront lieu sur la Plaine de Plainpalais.

Il est logique que la ville dans laquelle le stade a été construit soit la première à être approchée pour une telle manifestation, même si l'accès au stade lui-même risque d'être peu possible pour les Lancéens. La location des places est déjà lancée à des prix très élevés, de manière centralisée. De ce fait les abords du stade seront inaccessibles pendant 10 jours. Il faudra donc se résigner à suivre les matches depuis les écrans géants de Plainpalais, du Bout-du-Monde ou à domicile. Ils auront lieu les 7,11 et 15 juin. Genève est la seule ville francophone parmi les 8 organisatrices de la compétition.

A côté des écrans géants, des scènes seront installées pour des concerts, les soirs qui n'auront pas de match, à Plainpalais. Au Bout-du-Monde une scène, un écran et un camping sont prévus. Lancy serait concernée par la scène de Plainpalais, pour le concert d'ouverture, soit le 7 juin, le même soir que dans les autres villes de Suisse.

Il s'agirait de financer pour Fr. 150'000.-- un concert tout public, de grande envergure, auquel les Lancéens seraient invités, moyennant une contremarque qu'ils pourraient obtenir à la Mairie.

L'avantage pour Lancy est de pouvoir profiter des infrastructures en place et d'obtenir des musiciens de renommée internationale à un prix relativement peu élevé, Nepsa prenant en charge le supplément éventuel du cachet.

Des concerts de différents genres sont prévus mais, ce soir-là, il faudrait trouver un ou une artiste de culture latine, les anglophones se produisant sans doute en Suisse alémanique. Plusieurs noms sont avancés mais le choix dépendra des tournées prévues.

Séance ordinaire du 22 mars 2007

Si le Conseil municipal accepte d'entrer en matière ce soir, une commission de travail sera nommée pour réaliser ce projet, dont Mme Boussina fera partie.

La discussion s'engage sur les artistes possibles, la gratuité et la présentation des contremarques, la visibilité de l'action de la commune auprès des citoyens et à l'extérieur, voire dans le stade.

En fait, il s'agit d'une proposition de participation de la commune à l'événement Euro 2008 « clé en main », comme le relève un conseiller.

Un stand d'information et un autre pour les officiels sont prévus. L'événement sera couvert par la radio et la télévision.

Pour l'heure, il faut se déterminer sur l'engagement de la commune dans ce projet, qui ne pourra être remis en question que si Nepsa ne tient pas ses promesses ou si l'artiste proposé ne convient pas.

Les Conseillers présents proposent d'accepter la participation de la commune à cet événement par 12 voix pour, 2 voix contre, 3 voix d'abstention.

M. MARCHIANDO : Le parti Socialiste émet quelques doutes sur l'intérêt et le coût d'un tel événement. Nous sommes sceptiques sur le fait que cela apportera une bonne image à Lancy. Cependant, il accepte le vote de principe parce qu'un tel concert comme il est prévu peut être un cadeau pour les habitants de la commune. Il souhaite qu'un tiers des places leur soit réservées.

Il souhaite aussi que la commune fasse preuve d'une ouverture semblable à des futurs événements similaires dans les domaines de la culture, social ou environnement.

M. AUGSBURGER : Je n'arrive pas à comprendre l'engouement général de la Gauche pour cet événement.

Dire qu'il ne faut pas mettre en parallèle les promesses non tenues vis-à-vis de la population Lancéenne par la fondation du Stade de Genève est facile de l'extérieur, mais nous ne pouvons pas tirer un trait sans arrière pensées sur le prêt de Fr. 3 millions, non suivi des remboursements promis.

La société Nepsa, dont M. Hohl est sauf erreur propriétaire, est une société privée, organisatrice de manifestations, souvent subventionnées par la Ville ou l'Etat de Genève, à l'exemple de « La Revue ».

Investir une somme de Fr. 150'000.-- pour payer le cachet d'une « vedette » en concert sur la plaine de Plainpalais lors d'une ouverture non officielle de l'Euro Foot me paraît pour le moins un choix mal ciblé.

Une fois de plus, la Ville de Lancy délègue et paye sans sourciller. Pour l'impact publicitaire, sur 30'000 personnes invitées, je doute que plus de 3'000 habitants de Lancy se déplacent. Par contre, les habitants du quartier seront ravis de voir Lancy leur apporter de nombreuses nuisances, exportées de notre Ville à grands frais. Chaque semaine, des habitants protestent, par voie de presse, pour dénoncer le mépris des organisateurs à leur égard.

Séance ordinaire du 22 mars 2007

Quand M. Lance se permet de mettre en parallèle un investissement de Fr. 25'000.-- pour le Lancy-Natation qui organise un festival « country » de grande envergure pour l'aura de Lancy, je trouve que la comparaison est insultante pour ses organisateurs qui eux se défontent pour rendre ce festival attrayant et populaire, dans nos murs.

S'il est vraiment nécessaire d'organiser un événement sensationnel à Lancy lors de l'Euro Foot, pourquoi ne pas profiter des installations mises en place pour la fête des écoles en juin, au parc Navazza, en organisant un concert avec un artiste de notre choix, un budget établi par notre administration, donc une fête à Lancy ? La date retenue aujourd'hui par les organisateurs plainpalaisiens n'est pas incontournable.

Au vu de ce qui précède, je vous invite bien évidemment à refuser cette dépense et demande le vote nominatif.

M. LANCE : Pour commencer, je dois dire que je n'ai pas d'à priori par rapport à cette participation financière à cette manifestation en lieu avec l'Euro 2008. Je voulais dire que c'était quand même une occasion pour la Ville de Lancy de donner une forme de reconnaissance à ses habitants par rapport à l'investissement sur le stade de Genève situé sur la commune et redire que l'Euro 2008 est un événement festif important qu'on ne va pas revoir pendant un certain nombre d'années. Donc, c'est sur ce point-là qu'il faut souligner l'importance de cet événement. La concentration des manifestations va effectivement se dérouler sur la plaine de Plainpalais et au Bout-du-Monde et je ne vois pas l'intérêt d'organiser une manifestation au parc Navazza, comme le propose M. Augsburgers.

A part cela, vous êtes bien entendu libres de choisir, et je voulais quand même réagir par rapport aux propos de M. Augsburgers concernant Lancy Natation et Lancy en Fête. Personnellement, je n'ai rien contre de cette manifestation, au contraire, j'admire M. Pansier qui l'organise de façon admirable chaque année pour la population de Lancy, qui je le rappelle, est une manifestation gratuite, donc chaque citoyen peut s'y rendre sans déboursier quoi que ce soit pour écouter des concerts de country, et chaque année, la commune de Lancy n'investit pas, mais verse une subvention de Fr. 25'000.-- au Lancy Natation comme participation à cette manifestation populaire.

Dans le cadre de l'Euro 2008, ce ne serait pas un investissement, mais bien une subvention unique pour une manifestation d'envergure et c'est pour cela que je voulais réagir par rapport aux propos de M. Augsburgers. Mes propos étaient de comparer deux manifestations populaires qui poursuivent les mêmes objectifs.

M. PEREZ IRIARTE : Je passe au vote nominatif qui est accepté.

M. AESCHBACHER – non / M. ALONSO – oui / Mme ALONSO-PENTZKE – oui / M. AUGSBURGER – non / M. BOSSHARD – non / Mme BUUNK-DROZ – oui / Mme CASUTT – oui / Mme CORMINBOEUF – non / Mme DANCET – non / M. DESPLANDS – abstention / Mme DILONARDO – oui / M. ERETZIAN – non / Mme ESTOPPEY – non / M. FAVRE – non / Mme GACHET CREFFIELD – oui / Mme GIACOBINO – oui / M. GUILLERMIN – oui / M. JAQUET – oui / Mme JELK-PEILA – abstention / Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN – non / M. LINGG – non / M. MARCHIANDO – oui / M. PAGE – non / M. PROGIN – oui / Mme REULAND – non / Mme REY – abstention / M. RICHERT – abstention / Mme ROUGE-LUETTO – oui / M. SIMKHOVITCH – abstention / M. STUDER – non / M. TODESCHI – abstention / M. VOLERY – oui / M. ZEHFUS non.

Séance ordinaire du 22 mars 2007

Vote de principe est refusé par 13 oui – 14 non – 6 abstentions.

**10. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES,
COMMUNICATION – Séance du 26 février 2007 –
Rapporteuse : Mme Hélène GIACOBINO**

a) Agenda 21 – Nouvelles des Ateliers du futur

=====

Mme GIACOBINO présente le sujet : Mme Grasset, déléguée à l'agenda 21, nous informe de l'avancée des travaux dans 3 ateliers : l'atelier mobilité douce, a d'abord fait un tour de situation, puis élaboré des rapports secteurs par secteurs, riches en remarques et propositions. Celles-ci ont été transmises au service technique, qui peut en traiter certaines, grâce aux contacts réguliers entretenus avec l'Office cantonal de la mobilité; d'autres relèvent du canton ou d'autres communes, et elles leur ont été transmises. Par ailleurs, cet atelier a formulé une proposition générale qui sera annexée au futur plan directeur. Il s'agit notamment d'une enquête visant à évaluer l'augmentation du trafic non motorisé sur la commune, et d'un catalogue de mesures destinées à promouvoir la mobilité douce. Les travaux de cet atelier sont terminés.

L'atelier aménagement dans les quartiers n'a pas terminé ses travaux. Après avoir défini la notion d'aménagement de quartier, une différenciation a été faite entre les notions d'espace public : dans les quartiers, entre les quartiers, dans les futurs quartiers ainsi que dans l'espace rue. Le groupe a aussi auditionné tous les utilisateurs de l'espace public. Un rapport, préparé par Mme Manzoni, mandataire, prévoit un ensemble de propositions pour les 10-15 ans à venir et qui seront incluses dans le plan directeur.

L'atelier plantage est plus expérimental. Le plantage a pour but d'utiliser un espace souvent privé et laissé en jachère pour le transformer en jardin potager, par exemple au pied d'un immeuble et destiné uniquement à la consommation des habitants de l'immeuble. Il favoriserait les relations entre les habitants, l'alimentation de proximité et la sensibilisation à la notion d'alimentation durable. Les plantages sont provisoires, au bon vouloir des propriétaires, il n'y a pas de commercialisation possible de la production. Des projets de ce type existent en ville de Genève et au niveau cantonal, une motion a été approuvée pour soutenir les plantages.

Un guide du plantage sera édité pour fixer le cadre et les différentes étapes à respecter. Un projet concret à l'Etoile, sur un terrain en jachère, teste la procédure élaborée, et un groupe de 6 habitants y est intéressé. La Ville de Lancy se dit prête à soutenir de tels projets aux abords des immeubles communaux, sur la base de règles précises, sachant que ces plantages sont gérés par des personnes et non par la commune. Un projet de charte est en cours d'élaboration.

Il est précisé encore que ce sont des expériences à court terme, qui ne nécessitent aucun aménagement et qu'il est facile de les stopper. Les résultats de cet atelier seront intégrés au Plan directeur.

Séance ordinaire du 22 mars 2007**b) Télévision locale à Lancy à travers le télé-réseau – Suite à donner**

=====

Mme GIACOBINO présente le sujet : Pour rappel, Télélancy est une société anonyme privée dont les actions sont détenues à 55 % par la Ville de Lancy et 45 % par Cablecom. L'audition de plusieurs partenaires de Canal Onex nous en a montré la structure : Canalonex, TV locale, n'est pas présidée par la Commune, même si des membres de l'autorité communale y siègent et que la commune en a édicté un certain nombre de règlements (organisation, médiateur, statuts rédactionnels, etc.). Il apparaît d'ailleurs important de fixer des règles claires dès le départ d'un tel projet.

La Commission est appelée à se prononcer sur le principe de création ou non d'une TV à Lancy. En cas d'acceptation, il s'agira d'approfondir le projet et d'en étudier les possibilités.

Le Directeur de Téléonex, M. Jeanrenaud, présente le déroulement du programme sur 1 semaine; un sujet par jour, d'une durée de 4-5 min, les sujets se cumulent sur la semaine et le week-end, on retrouve toutes les émissions; la commission a d'ailleurs visionné une cassette.

Des infographies permettent aux associations d'informer gratuitement sur leurs activités, il y a aussi les photos de la semaine. Certaines semaines offrent des magazines. Le site Internet de Canalonex va bientôt permettre de revoir toutes les émissions de cette chaîne, qui a 3 ans maintenant. La sélection des dossiers se fait plutôt par ordre de demande, tout en veillant à ce que tous puissent avoir accès, que les sujets soient équilibrés et diversifiés. Nous apprenons qu'une nouvelle loi est en cours d'élaboration concernant la redevance et qu'une concession ne sera peut-être plus nécessaire pour une télé locale, ce qui représente un gain de temps important dans le processus. Des informations sont ensuite données concernant le profil de professionnel et la demande pour un tel type de poste. Il est relevé que ce travail exige une grande disponibilité et flexibilité pour pouvoir suivre les événements, mais que cela fait partie du métier. Il faut être passionné mais aussi bien organisé pour ce type de mandat.

La qualité des émissions est relevée par les commissaires, pour un coût de production assez modeste, ainsi que le fait qu'il s'agit d'un média à fort potentiel, mais aussi qu'il sera nécessaire de fixer des objectifs propres à Lancy. Au vote, la commission se prononce à l'unanimité en faveur d'un projet de télévision locale.

M. ERETZIAN : Le groupe Libéral-radical acceptera la proposition de l'étude de faisabilité d'une télévision locale à Lancy qui nous est soumise ce soir.

D'autant que cette étude d'exploitation du canal S7 du télé-réseau de Lancy a été faite sur ma proposition lors de la Commission de l'administration, des affaires économiques et communication du 19 septembre 2005.

Toutefois, lors de la présentation des résultats de l'étude, nous nous réserverons d'accepter la création de cette télévision locale, en fonction des coûts et de la forme de fonctionnement qui nous seront présentés.

M. RICHERT : Je crois que la plupart d'entre nous est assez favorable à cette idée de télé, disons micro-régionale parce que la plupart d'entre nous aussi se base sur

Séance ordinaire du 22 mars 2007

l'expérience qui est faite à Onex. Là-bas, effectivement cela marche, cela rapproche les citoyens du pouvoir, l'autorité exécutive administrative et puis cela rapproche les citoyens entre eux.

Le grand problème c'est qu'une fois qu'on a voté ce vote de principe, c'est de trouver la bonne personne qui effectivement doit être à la fois passionnée et extrêmement bien organisée. C'est là où cela va être délicat.

Vote de principe accepté par 31 oui – 2 abstentions.

c) Désignation des jurés des Tribunaux 2008

=====

Mme GIACOBINO présente le sujet : La commission a sélectionné 179 jurés parmi les citoyens de la commune âgés de 25 à 60 ans, selon une liste alphabétique de A à D.

M. PAGE : Je profite encore une fois d'avoir l'occasion de revenir sur un sujet où j'étais déjà intervenu. La rapporteuse a bien précisé, on voit sur cette liste, la personne la plus âgée est née en 1949, et la personne la plus jeune en 1981, ce qui fait que c'est réservé aux personnes de 25 à 60 ans. Cela se réfère à une loi de 1941 qui aujourd'hui a 66 ans. Alors en 1941, il est possible que la majorité était à 20 ans, et l'espérance de vie était nettement réduite par rapport à aujourd'hui.

Je suis déjà intervenu une fois pour changer la date de cette loi, parce que finalement, à 23 ans, vous pouvez être condamné et vous ne pourrez pas l'être par votre paire, et à 63 ou 68 ans, vous pourrez aussi être condamné à 20 ans de prison ou de détention et pas par vos paires. Finalement, le principe c'est d'être jugé par ses paires, donc ce serait bien qu'on étende un peu cette possibilité. Je voterai tout de même cette liste.

Vote accepté à l'unanimité.

c) Divers

=====

Mme GIACOBINO présente le sujet : M. Lance rappelle qu'une votation supplémentaire aura lieu le 20 mai 2007 et que les Présidents et vice-présidents ont été désignés. Il annonce aussi les dates des 4 votations populaires, et de celle des élections des magistrats du pouvoir judiciaire pour 2008.

La Présidente, après nous avoir informés de sa démission de son parti, dresse la liste de tous les points et des propositions qui ont été traités par la commission pendant cette législature.

**11. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT – Séance du 8 février 2007 -
Rapporteuse : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**

Séance ordinaire du 22 mars 2007**a) Mesures d'économies d'énergie dans les immeubles communaux et évolution des indices énergétiques**

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : MM. Brun et Koller de la régie Brun nous font une présentation des démarches entreprises par la régie sur mandat de la commune suite à la rénovation d'une bonne partie du parc immobilier locatif de la commune.

La régie a travaillé en étroite collaboration avec la commune afin de créer des synergies dans le but de diminuer au maximum la consommation en énergie et ainsi donc préserver notre environnement. Cependant, au regard de ces mesures, il est important de poser comme postulat de départ que l'économie d'énergie relève d'une prise de conscience collective et que ces mesures accompagnent cette prise de conscience.

M. Koller expose les différentes phases liées à cette démarche. Il a fallu, dans un premier temps, faire une expertise des bâtiments à traiter afin d'observer l'isolation, le chauffage, la ventilation, la consommation d'eau et la consommation d'électricité.

Concernant le chauffage, M. Brun relève que les régies ont été mises en demeure par le Service cantonal de l'énergie de prendre toutes les mesures nécessaires afin de respecter l'indice énergétique maximal fixé à 600 méga-joules par mètre carré et par année. Cet indice est un indice de consommation.

A ce jour, cet indice est presque atteint partout. La régie a élaboré, en partenariat avec la commune, un contrat type de surveillance de chaufferie avec les entreprises en charge des travaux liés à la chaufferie. Il a été intégré à ce contrat une signature énergétique qui permet de surveiller la consommation journalière de chaque bâtiment et d'apporter ainsi toutes les améliorations nécessaires liées à la consommation énergétique.

Il est relevé que les travaux conduits dans les anciens bâtiments, dont certains ont été construits dans les années 1950, ont permis de ramener l'indice énergétique juste à la limite fixée, et que les mesures prises furent onéreuses. Cet indice ne concerne que les anciens immeubles, puisque les nouveaux bâtiments doivent se rapprocher de plus en plus de la norme Minergie. Pour atteindre cette norme, l'ingénieur doit donner la garantie que l'indice du bâtiment sera au maximum de 250 méga-joules par mètre carré.

Concernant la ventilation, les installations font également l'objet d'un contrat de surveillance afin d'éviter les surconsommations d'énergie. Une bonne régulation engendre par conséquent aussi des gains financiers importants.

De manière globale, il est fondamental d'assurer un suivi régulier des installations qui constitue un gage de sécurité et d'économie respectant notre environnement pour notre avenir et notre planète.

L'économie d'énergie est une affaire de tous; aussi afin de sensibiliser tout le monde, aussi bien les propriétaires, les locataires, les habitants que les concierges, il est important de poursuivre les actions entreprises par la commune sur la responsabilisation individuelle des habitants.

Séance ordinaire du 22 mars 2007**b) Parcs et chiens**

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : M. Guerrero informe les commissaires que la commune compte 8 emplacements clôturés, exclusivement réservés à l'usage des chiens. Il y a 3 parcs au Petit-Lancy et 5 au Grand-Lancy. Les parcs sont nettoyés par une entreprise privée une fois par mois, et le Service des parcs, promenades et maintenance de la Ville de Lancy est en charge de l'entretien général qui consiste à effectuer les tontes et veiller au bon état général des clôtures et portails.

Il y aura toujours des habitants opposés aux parcs à chiens, principalement à cause de la saleté et des odeurs. La commune met également à disposition des propriétaires de chiens, 80 distributeurs de sachets qui sont très régulièrement rechargés.

c) Divers

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : Actuellement, ce sont les Services Industriels de Genève qui exploitent le réseau primaire appartenant à l'Etat, dans le cadre de leurs activités. La commune de Lancy a accepté, il y a deux ans, de participer à un projet pilote qui prévoit que les SIG s'occupent de l'exploitation et de l'entretien du réseau secondaire. Lancy a accepté que le projet soit prolongé en 2007. L'expérience comprend les deux réseaux communaux, à savoir les eaux usées et les eaux pluviales.

Avant cette expérience, la commune de Lancy n'avait pas de gestion proactive, elle avait une gestion réactive, et donc n'intervenait que dans des situations d'urgence. Avec ce projet pilote, les interventions proactives des SIG, devraient éviter à terme de gros travaux sur le réseau. L'investissement effectué est donc intéressant.

**12. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 28 février 2007 -
Rapporteuse : Mme Piera ROUGE-LUETTO****a) Maisons de vacances Les Fleurettes et Les Laurelles
- Nouvelle gestion des maisons de vacances**

=====

Mme ROUGE-LUETTO présente le sujet : En préambule, je souligne ce que tout le monde a pu lire dans le procès-verbal de la séance, outre M. Baertschi, Conseiller administratif et M. Augsburg, Président de la commission, 4 commissaires étaient présents représentant 2 partis.

Un document d'une quinzaine de pages est distribué aux commissaires en début de séance.

Les Fleurettes et Les Laurelles sont deux maisons de vacances situées sur le même terrain à Leysin et propriétés de la Commune de Lancy.

Séance ordinaire du 22 mars 2007

Elles sont bien situées dans le village, à 5 minutes à pied du train et bénéficient d'une vue magnifique. Devant s'étendent un terrain de football et de grands espaces d'activités pour les enfants.

Le Conseil administratif n'envisage pas de vendre ces maisons car il s'agit de donner la possibilité à des Lancéens d'aller en montagne pour un prix relativement bon marché.

M. Antille de Gastroconsult a été mandaté pour analyser la situation et faire une proposition qui devrait aider à une meilleure gestion.

Le chalet des Laurelles comprend deux appartements : l'un est actuellement loué à l'année, mais le bail sera résilié pour la fin de cette année. Ce chalet ne pose pas de problèmes particuliers : ses comptes sont équilibrés.

La Commune peut donc décider ce qu'elle entend faire de ces appartements, soit les inclure dans l'exploitation hôtelière du complexe, soit les louer à l'année.

Les Fleurettes disposent de 47 lits répartis en chambres de 1 à 3 lits et d'un petit dortoir de 6 lits. Les aménagements sont simples et les prix raisonnables. Le couple de gérants habite un appartement au rez-de-chaussée inférieur. L'établissement est utilisé par une clientèle privée pendant les vacances et les week-ends. Un contrat avec le Service des Loisirs met à disposition les semaines pour les classes de neige. Les mois de janvier, février et mars sont les plus occupés.

Le couple de gérants prenant sa retraite dans quelques mois, le Conseil administratif s'est interrogé sur la continuation de la gestion de ces maisons.

Actuellement le travail administratif, réservations, facturation aux clients ainsi que le paiement des fournisseurs, est géré par la commune de Lancy. Les deux gérants sont employés de la Commune et payés par la Mairie, nourris et logés. Une gouvernante pour les chambres complète le personnel fixe, pour un total de 3 postes complets. Trois autres personnes collaborent à temps partiel pour une activité totale de 50 %. Au total environ 3,5 postes.

M. Antille a établi un rapport en date du 28 décembre 2006 qui analyse la situation actuelle. Le Chalet des Fleurettes présente une perte moyenne d'exploitation de Fr. 300'000.-- par année, ceci sans prendre en compte les coûts d'entretien immobilier et les amortissements. L'essentiel de cette perte provient des lourdes charges salariales, qui s'élèvent à Fr. 330'000.-- par année, pour un chiffre d'affaires moyen de Fr. 225'000.--. Il y a un déséquilibre évident entre les recettes et les charges. Si l'on va jusqu'au résultat net, la moyenne de la perte annuelle s'élève à plus d'un demi-million de francs.

Le taux de fréquentation est faible. Même pendant les mois les plus forts, le taux d'occupation dépasse rarement 50 %. La présence de trois employés à l'année dépasse de beaucoup les besoins.

M. Antille propose un changement d'exploitation en gérance libre. Le principe de la gérance libre permet de responsabiliser davantage l'exploitant.

Séance ordinaire du 22 mars 2007

Un gérant indépendant (un couple, par exemple) assumerait lui-même la cuisine, le service et l'administration du complexe. Il lui incomberait de payer les salaires, donc d'adapter le personnel en fonction des besoins. Il paierait le coût des marchandises et les autres frais d'exploitation (eau, énergie, chauffage, taxes et patentes, assurances, véhicules, etc.). Il paierait également le remplacement du petit matériel et assumerait les frais d'entretien courants. Les grosses réparations resteraient à la charge de la Commune.

L'idée est que le gérant indépendant encaisse la totalité des revenus, mais assume aussi la quasi-totalité des charges, sauf celles liées à l'immeuble. En contrepartie, la Commune ne facturerait pas de loyer puisque les prix demandés restent modestes et le chiffre d'affaire annuel relativement faible. L'objectif est que le gérant puisse gagner correctement sa vie. Cependant, afin de tenir compte de la politique des prix relativement bas pratiqués, sa rétribution serait néanmoins insuffisante, raison pour laquelle il serait judicieux que la Commune verse une indemnité annuelle de l'ordre de Fr. 100'000.--.

Un cahier des charges pourrait régler les particularités de ce genre d'exploitation. Les prix peuvent être déterminés d'entente avec la commune de Lancy. Le gérant libre aurait l'obligation d'accueillir les habitants de Lancy à des tarifs préférentiels. Il conviendrait également d'examiner les exigences de la Commune, au niveau des camps de ski réservés aux classes, par exemple.

Les travaux de rénovation prévus au rez-de-chaussée inférieur, notamment la cuisine, pourraient être réalisés avant l'entrée en jouissance d'un couple de gérants.

La Commune possède une autre maison située au pied du Jura, à La Coudre, à un quart d'heure de toute vie humaine et qui était utilisée par les écoles à une certaine époque. Actuellement, elle n'est pratiquement plus occupée que par l'armée, raison pour laquelle la Commune cherche à se défaire d'une maison qui coûte plus qu'elle ne rapporte.

b) Bilan de la Fédération genevoise de coopération sur la commune de Lancy

=====

Mme ROUGE-LUETTO présente le sujet : Un dossier présentant une sélection de trois projets, parmi les 25 ou 30 que la Commune soutient, est remis aux commissaires.

M. Baertschi indique que le libellé de ce point de l'ordre du jour n'est pas tout à fait exact. En effet, dans le cadre de l'aide au développement, la commune de Lancy fait de nombreuses donations à d'autres associations, même si plus de la moitié des 0,7 % du budget que représente l'aide au développement vont à la Fédération genevoise de coopération.

Le vendredi 2 mars 2007, à 18h30, une classe de Nicolas Bouvier à laquelle Lancy avait versé Fr. 5'000.-- a présenté les résultats de son projet de construction d'une maternité au Bénin.

Une deuxième action concerne la formation d'enseignants au Pérou.

Séance ordinaire du 22 mars 2007

Le troisième projet a permis d'aider le groupe féminin du village de Tema au Burkina Faso à mettre en place un moulin à céréales, à réhabiliter la banque des céréales et à construire un petit centre de formation.

Un commissaire propose d'organiser, à l'intention de la population de Lancy, une présentation des projets d'aide au développement soutenus par la Commune.

c) Divers

=====

Mme ROUGE-LUETTO présente le sujet : M. Baertschi remet une invitation pour une soirée d'information « L'Education donne de la force », le jeudi 26 avril 2007.

Concernant l'agrandissement de la Maison Civiq, la somme prévue pour les travaux était de Fr. 50'000.--. Or, l'entreprise qui avait fait le devis a fait faillite et les nouveaux devis sont plus importants. Les travaux devraient démarrer cet été. Ils seront relativement vite exécutés car il n'y a pas de gros travaux de soutènement.

Un commissaire rapporte que le bureau de tabac situé à côté de la poste des Palettes est victime de vandalisme. Les cailloux lancés dans les vitrines étant ramassés dans la plate-bande devant le magasin, demande est faite de les remplacer par des copeaux de bois.

Or cette plate-bande est privée. Elle dépend donc de la gérance immobilière et non de la Commune.

La Maison Civiq, située à proximité, subit, elle aussi, des jets de cailloux.

13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. ERETZIAN : J'ai constaté que notre ville ne participera pas aux Journées du Soleil des 5 et 6 mai 2007. Alors que nous pourrions nous associer à ces journées pour faire visiter nos installations solaires réalisées dans nos immeubles communaux pour information et sensibilisation de la population, et pourquoi pas y associer les installateurs et les spécialistes en énergies domiciliés sur notre territoire.

Etant donné notre démarche pour obtenir le label « Cité de l'Energie » et connaissant la sensibilité écologique de l'un des membres du Conseil administratif, je désire connaître les raisons qui justifient que l'on n'associe pas notre ville à ces journées.

Et comme il semble que nous pouvons encore y participer, je propose que nous fassions au plus vite les démarches nécessaires.

Je remets au Conseil administratif les idées d'activités dans les villes et communes qui peuvent être mises en place.

Mme CASUTT : Un habitant de Lancy s'inquiète de la circulation à l'avenue des Communes-Réunies au niveau du chemin du 1^{er}-Août.

Séance ordinaire du 22 mars 2007

Le matin, il est presque impossible de traverser car les voitures s'arrêtent sur le passage piétons. Il se demande si on ne pourrait pas avoir la présence d'un agent municipal à cet endroit, surtout pour les enfants aux heures du chemin vers l'école.

Ce serait une manière plus utile pour la population de voir les agents municipaux, plutôt que de les voir mettre de jolis papillons sur les pare-brises de véhicules qui par exemple, sont parqués dans le passage du 1^{er}-Août.

Effectivement suite à l'interdiction de circuler, sauf riverains, toutes les personnes extérieures qui se permettent de se parquer dans ce chemin se retrouvent avec une amende de Fr. 100.--.

Cette personne se demande également si les bornes posées au bout du chemin des Semailles seront bientôt en fonction car les voitures peuvent actuellement sortir sur l'avenue des Communes-Réunies.

Mme REULAND : A qui peut-on attribuer cette maxime ce soir : « Faites ce que je dis, mais pas ce que je fais » ? Il n'a pas fallu attendre une semaine après les votations du 11 mars 2007 pour que la campagne d'affichage fasse rage dans notre commune pour les élections de ce week-end, il semble qu'un certain parti ait oublié sa prise de position concernant la modification de la loi sur les procédés de réclame, et cela moins d'une semaine après la votation.

C'est avec étonnement que j'ai découvert que, pour certains, les arbres de Lancy étaient les nouveaux emplacements réservés par la commune pour l'apposition d'affiches. Alors oui, les modifications de la loi ne sont pas encore en vigueur, mais les partis qui se sont positionnés en faveur de la modification de la loi auraient au moins pu montrer l'exemple, en en placardant pas le patrimoine arboré de notre commune avec leurs affiches !

Mme BUUNK-DROZ : J'ai un divers adressé à M. Baertschi. Vous avez annoncé en début de séance la réception pour les nouveaux naturalisés, or vous déplorez le peu d'inscriptions. Personnellement, je n'avais pas connaissance de cette réception, donc je ne pouvais pas m'inscrire.

Je m'adresse à vous tous, j'aimerais remercier celles et ceux qui m'ont manifesté leur amitié, leur sollicitude et leur appui lors de ma décision – qui était difficile – de démissionner du parti Socialiste, (et non seulement du groupe comme c'est écrit dans le rapport rose).

Je continue donc mon mandat comme indépendante jusqu'à la fin de cette période législative.

M. MARCHIANDO : Suite à la démission de Mme Buunk-Droz, M. Alberto Perez Iriarte la remplacera à la Commission de l'administration, affaires économiques, communication et Mme Hélène Giacobino à la Commission des finances et logement.

M. RICHERT : Comme nous avons encore un peu de temps, j'aimerais non pas revenir sur le point 13) qui a été suspendu, à savoir : la motion radicale-libérale de l'interdiction de tourner à gauche route du Grand-Lancy, avenue des Communes-Réunies, mais en fait sur toute la problématique de la circulation dans ce quartier.

Séance ordinaire du 22 mars 2007

Il n'est pas une séance où tout à coup, on a eu l'exemple avec Mme Casutt, on a eu d'autres exemples avec Mme Jelk-Peila, où on soulève toutes sortes de problèmes liés à la circulation dans ce secteur. J'aimerais bien qu'enfin la Commission de l'aménagement du territoire, dont je fais partie, prenne à bras le corps les problèmes des circulations dans ce secteur. Cela devient un peu agaçant que chaque fois, on essaie d'étudier un petit problème là, un autre petit là, sachant que tout cela est un ensemble cohérent qu'il s'agit enfin de mettre en place.

Je rappelle que le tram circule depuis une année, et on avait dit qu'il y aurait des mesures d'accompagnement dans le quartier, pour le moment, on n'en voit pas beaucoup. J'espère qu'on va vraiment s'atteler à ce travail là.

M. AUGSBURGER : Même si je n'ai pas été souvent d'accord avec Mme Buunk-Droz, j'aimerais tout de même la féliciter de son courage, parce que ce n'était certainement pas une décision facile à prendre. Je ne féliciterai pas le parti Socialiste qui a l'air d'être accoutumé à ce genre de chose, une fois on élimine, une fois on fait partir.

J'aimerais juste avoir une seule précision au sujet des Courtillets. Savoir si on a enfin ces terrains. Il a été annoncé qu'on avait l'autorisation de construire, où en est-on ? Nous avons voté un crédit que nous avons refusé parce qu'on n'avait pas les terrains, et non pas parce que nous étions contre cette construction.

Mme JELK-PEILA : Je suis enchantée de la proposition de M. Richert concernant la circulation dans ce secteur. Je ne voudrais pas qu'on mette sur le même plan la sécurité des piétons et le confort des automobilistes.

M. BAERTSCHI : Quelques éléments de réponses. Concernant l'intervention de Mme Casutt qui propose de mettre un ASM aux endroits difficiles, je crois que c'est une bonne idée. Là, je reviens sur les interventions de M. Richert et Mme Jelk-Peila, cela fait 2 ou 3 mois que nous sommes intervenus auprès de l'Office cantonal de la mobilité, rien. Nous avons écrit à M. Cramer, pas grand-chose, toujours pour le sujet que vous connaissez, entre autre c'était le sujet de l'entassement des voitures devant l'église Notre-Dame-des-Grâces, et les automobilistes qui avancent et doivent s'arrêter au feu sur le passage piétons. C'est une idée que je vais relayer auprès des ASM, je pense que cela ne pourrait que soulager. Evidemment qu'une fois qu'il n'y aura plus d'ASM, le problème recommencera. Mais pourquoi pas essayer de montrer qu'on aimerait faire quelque chose, mais que nous ne sommes pas maîtres de la situation.

Maintenant, pour les bornes au chemin des Semailles, je crois que depuis ce matin,, elles fonctionnent. En tout cas, je les ai vues levées. J'espère que vous serez satisfaite, comme d'ailleurs l'ensemble des gens qui habitent le chemin des Semailles.

Pour revenir au même sujet, ce qu'a dit M. Richert, j'espère traiter ce sujet lors de la prochaine Commission de l'aménagement du territoire, parce que la personne de l'Office cantonal de la mobilité avec qui j'ai parlé aujourd'hui m'a dit, non seulement ce problème serait résolu, mais qu'aussi une étude d'ensemble du quartier a été faite, qui va nous montrer ce qu'il en est. Alors, j'espère que ce qu'il en est va être de manière générale montré. Donc, précipitez-vous à la Commission de l'aménagement du territoire, afin de savoir toute la vérité et que la vérité.

Séance ordinaire du 22 mars 2007

Pour Mme Buunk-Droz, j'ai appris que l'invitation pour les nouveaux naturalisés était dans l'enveloppe que vous avez reçue.

M. CHOBAS : Nous avons pris note des préoccupations solaires de M. Eretzian. Nous étudierons avec célérité sa demande et vous donnerons évidemment réponse.

Quant à M. Augsburg, qui s'inquiète de l'opération foncière des Courtillets, je peux lui répondre que le Conseil administratif travaille très fort sur ce sujet. Donc en résumé, ce n'est pas signé mais ça devrait l'être prochainement. Nous avons établi un projet de convention, que nous avons transmis. Nous attendons le feed-back de la Paroisse. Le notaire est dans les starting-blocks. Donc, je ne désespère pas que cela puisse se réaliser tout prochainement. J'ose à peine articuler une date mais, évidemment, je vous tiendrai au courant dès que cet élément sera concrétisé, ce que nous souhaitons vraiment puisque l'autorisation de construire va entrer prochainement en force. S'il n'y a pas de recours, nous envisageons d'ouvrir le chantier début mai.

14. QUESTIONS DU PUBLIC

M. VITALI Claudio : Je rejoins les propos de Mme Casutt, descendre la route du Grand-Lancy est pratiquement depuis 2 ans insupportable. Je voudrais savoir ce qui est prévu et qu'est-ce qui peut se faire. J'ai l'impression que depuis 2 ans la situation s'aggrave. Est-ce qu'il y a une priorité à droite une fois, on l'enlève une autre fois. Est-ce qu'on prévoit de faire quelque chose de plus organisé ?

M. BAERTSCHI : Vous faites allusion à un problème qui dans 5, 10 ans, dans 15, 20 ans sera toujours d'actualité, ce qu'il est depuis un certain nombre d'années. A partir du moment où des routes existent, les gens les utilisent, à partir du moment où tout le monde pense qu'il est bon d'avoir une, deux, trois ou quatre voitures par foyer, tout le monde les utilise aussi. Vous mettez tout cela ensemble, vous arrivez à une saturation de la route, spécialement l'avenue des Communes-Réunies et de l'ensemble du quartier du 1^{er}-Août.

Cela est une constatation contre laquelle on ne peut que pester et rouspéter. La meilleure façon de répondre c'est d'abord de ne pas utiliser soi-même une voiture.

En ce qui concerne la place du 1^{er}-Août, je tiens à le dire ou à le redire, nous avons bien entendu l'intention de débarrasser les voitures, étant donné qu'un parc public va être construit, dans le cadre des Courtillets, et donc la place du 1^{er}-Août ne sera plus dévolue aux voitures, ce qui sera un plus.

Maintenant, pour la circulation, nous allons en reparler, mais qu'on prenne le problème dans un sens ou dans un autre, lorsqu'on empêche les voitures d'aller à un endroit, elles vont ailleurs. Donc c'est un peu comme si vous sortez quelqu'un par la porte et qu'il rentre par la fenêtre. On n'a pas grand-chose à faire que constater que nous sommes en saturation, et que si vous avez, vous, une solution, je me réjouis d'en prendre connaissance et de la traiter. Comme nous ne pouvons pas élargir les routes, je pense que nous aurons encore à discuter de ce problème pendant longtemps.

Séance ordinaire du 22 mars 2007

M. CHOBAS : Je tiens juste à rappeler que l'aménagement de la place du 1^{er}-Août, tel qu'il est réalisé aujourd'hui, n'est pas l'aménagement que nous souhaitions et que nous voulions dans le cadre des travaux du tram. Cet aménagement nous a été imposé dans le cadre de l'autorisation fédérale. Comme l'a dit M. Baertschi, pour le projet des Courtillets, la réalisation du parking souterrain devrait surtout permettre de pouvoir discuter du réaménagement de la place du 1^{er}-Août et de l'espace dévolu à chacun des utilisateurs de cette place.

M. PEREZ IRIARTE : Avant de lever la séance, j'aimerais souhaiter bonne chance à tous les candidats.

Je lève la séance et bonne soirée.

La séance est levée à 22 heures 10.

Le Secrétaire :

André RICHERT

Le Président :

Alberto PEREZ IRIARTE